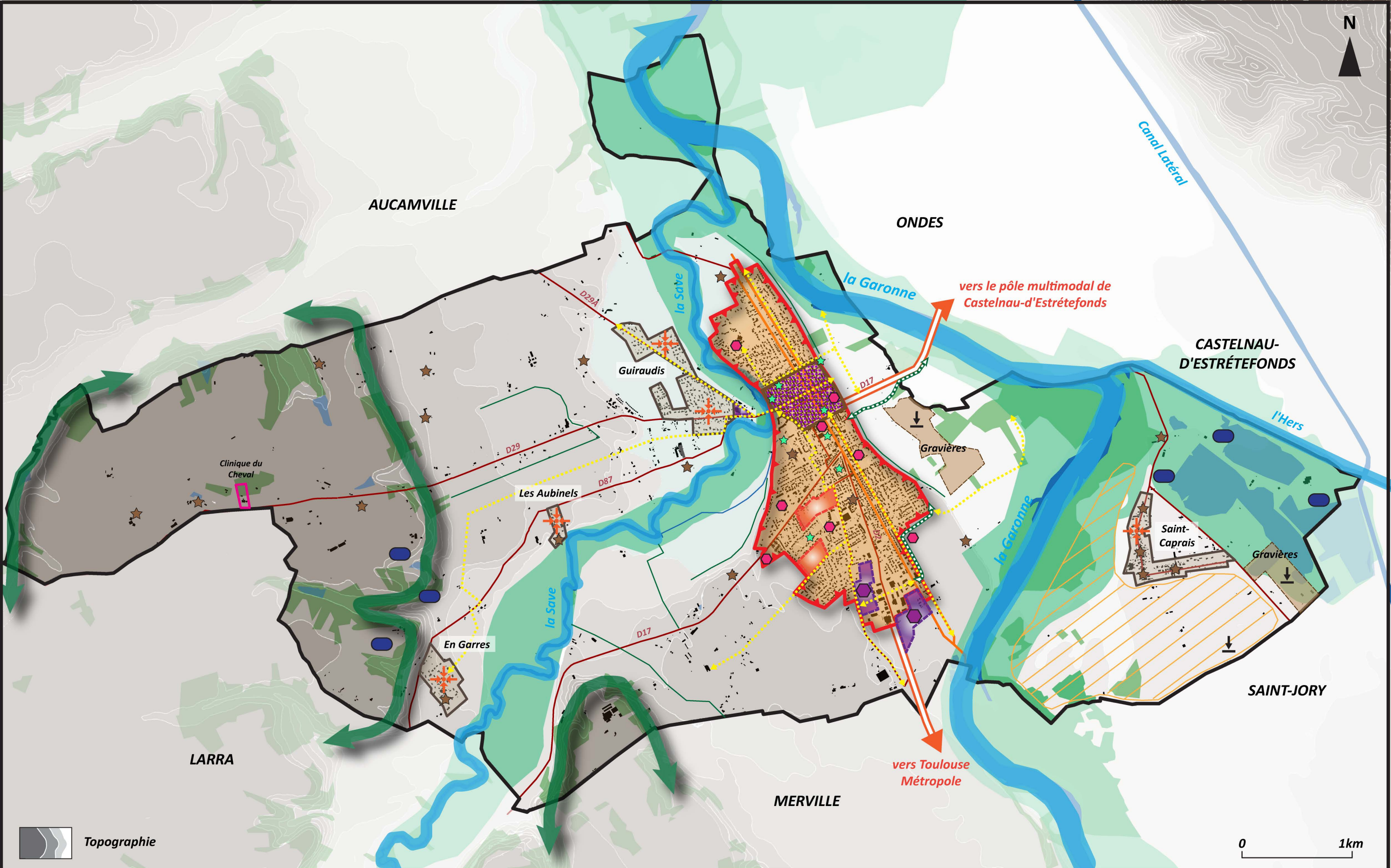
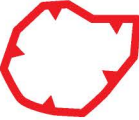
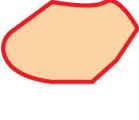
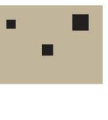




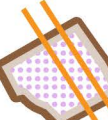
AXE 1 : ÉLABORER UN NOUVEAU PROJET URBAIN

-  Délimiter une enveloppe urbaine recentrée sur le cœur de ville
-  Compléter la ressource foncière à vocation principale d'habitat par l'ouverture programmée des vides urbains
-  Compléter la ressource foncière à vocation d'accueil d'activités dans les vides urbains et dans la continuité immédiate de l'enveloppe urbaine
-  Pérenniser la mixité des fonctions urbaines et maîtriser les commerces le long de l'avenue Kennedy
-  Permettre dans certains hameaux et quartiers disjoints les évolutions des constructions sans création de nouveau logement
-  Permettre dans la zone agricole l'évolution des constructions existantes à usage d'habitation
-  Permettre exceptionnellement le développement raisonné de projets de constructions en zone agricole (STECAL, localisation indicative)
-  Favoriser ou anticiper l'implantation ou l'agrandissement d'équipements et services structurants (localisation non exhaustive)

AXE 2 : RENFORCER LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE LA CENTRALITÉ

-  Valoriser la Bastide dans toutes ses fonctions
-  Favoriser les activités économiques de production, créatrices d'emplois, dans des espaces dédiés (liste non exhaustive)
-  Réaffirmer le rôle des activités maraîchères pour la commune et au-delà (localisation non exhaustive)
-  Permettre le remblaiement d'anciennes gravières en reconstituant des surfaces à vocation agricole ou permettre une reconversion ENR (localisation indicative)
-  Faire évoluer les sites de gravières
-  Améliorer les liaisons douces vers la métropole toulousaine via le futur REV (localisation indicative)
-  Connecter Grenade à la liaison cyclable Bouconne - Canal Latéral (localisation indicative)

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE

-  Protéger les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue (réservoirs et corridors écologiques)
-  Protéger et favoriser la (re)constitution des continuités écologiques (localisation non exhaustive)
-  Développer une trame verte urbaine en protégeant l'existant et en renforçant la place des arbres et du végétal (localisation non exhaustive)
-  Renforcer les infrastructures dédiées aux modes doux de circulation (localisation indicative et non exhaustive)
-  Permettre en zone agricole les installations photovoltaïques (localisation non exhaustive)
-  Protéger la structure urbaine et architecturale de la bastide
-  Protéger les bâtiments présentant un fort intérêt patrimonial et les éléments les plus emblématiques du bâti vernaculaire (localisation non exhaustive)